La Lettre de la CAPEB

LA LETTRE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE DU RÉSEAU

N° 1259
23 mai 2025

L'ACTUALITÉ

LES ARTISANS DU BÂTIMENT, PILIERS DU BIEN VIEILLIR CHEZ SOI :

RETOUR SUR LES RENCONTRES BY CAPEB

Cette semaine, la CAPEB reprenait le cycle de ses « Rencontres by CAPEB » consacrées cette fois à l'adaptation des logements et destinées à affirmer que les entreprises artisanales du bâtiment sont les actrices clés du mieux vivre chez soi. Une occasion également de sceller un accord de partenariat avec France Silver Economie.

Ce 22 mai, nous avons tenu une nouvelle édition des Rencontres by CAPEB, centrées sur un sujet au cœur de notre engagement syndical : l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Ce rendez-vous, que nous avons voulu fédérateur et porteur de sens, a permis de réaffirmer haut et fort que les entreprises artisanales du bâtiment sont un maillon essentiel de ce marché.

Autour de notre président Jean-Christophe Repon et en présence de la ministre déléguée à l'Autonomie et au Handicap, Charlotte Parmentier-Lecocq, les échanges ont mis en lumière la nécessité d'un modèle construit avec les artisans, sur le terrain, à l'écoute des besoins réels des Français. La ministre l'a dit avec justesse : 2030 constitue un « mur démographique », une urgence à laquelle nous devons répondre. Et ce défi, les artisans du bâtiment sont prêts à le relever.

Depuis 15 ans, la CAPEB n'a pas attendu pour se mobiliser. Avec Handibat et Silverbat, nous avons structuré des filières de compétences pour garantir des interventions dignes, humaines, sécurisées et adaptées. 13 000 entreprises artisanales sont déjà formées : ce n'est pas un chiffre lancé en l'air, c'est une réalité concrète, issue de notre action syndicale continue. Avec nos adhérents, nous avons su prendre nos responsabilités et nous continuerons à le faire.

Face à une demande énorme et vouée à croître d'année en année (La population vieillit et 80 % des Français souhaitent vieillir chez eux), les artisans du bâtiment apportent des réponses individualisées, à l'opposé des solutions standardisées imposées par certaines grandes enseignes. Les artisans écoutent, adaptent, transforment. Ce sont eux les acteurs du lien social et du mieux vivre à domicile. Lors de cette matinée, nous avons scellé un partenariat structurant avec France Silver Éco, pour unir nos forces et structurer durablement la filière. Car oui, le défi est immense. Et seule une approche systémique, impliquant professionnels du bâtiment, ergothérapeutes, collectivités et financeurs, permettra de répondre à la hauteur des besoins. Nous avons été entendus sur un point essentiel : le financement doit évoluer. MaPrimeAdapt' est un début, mais nous devons aller plus loin pour réduire le reste à charge des ménages modestes. Nous demandons aussi une meilleure prise en charge des évaluations préalables réalisées par les ergothérapeutes. Ce sont eux qui garantissent que chaque intervention est juste, pertinente, humaine.

Nous avons également alerté sur les dérives du marché. Oui, certaines pratiques commerciales sont inacceptables. Oui, certains détournent les aides publiques. La CAPEB est en première ligne pour dénoncer ces abus et défendre les artisans sérieux, formés, investis dans leur mission sociale. Il importe que les politiques publiques reconnaissent pleinement le rôle des artisans du bâtiment à travers une meilleure reconnaissance des labels Handibat et Silverbat, un soutien accru à la formation, et une place centrale dans les dispositifs territoriaux comme les services publics départementaux de l'autonomie. Car pour que les Français puissent vieillir dignement chez eux, il faut des femmes et des hommes formés, présents sur le terrain, à l'écoute. C'est exactement ce que sont les artisans du bâtiment. Et c'est la raison pour laquelle la CAPEB entend bien continuer à porter leur voix et à revendiquer leur juste place. Il importe désormais de construire, avec tous les acteurs volontaires, une réponse à la hauteur du défi sociétal que représente le vieillissement de la population. Donnons aux artisans les moyens d'agir pour que chaque Français puisse bien vieillir chez lui.

Tous les détails de ces Rencontres sur ARTUR.

MÉTIERS

LE CONSEIL DES PROFESSIONS DU 16 MAI

Le Conseil des Professions s'est tenu vendredi 16 mai. Il a bien évidemment détaillé les préparatifs des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB qui se dérouleront dans un mois à Clermont-Ferrand, puis commencé à réfléchir au modèle de Rencontres qu'il conviendrait de retenir pour les années à venir, imaginant une poursuite de cette réflexion selon une méthode CAP CAPEB.

L'idée d'ouvrir le concours de l'œuvre artisanale initiée par les Métiers du Bois à d'autres Métiers, voire tous les Métiers, a été portée au débat ainsi qu'un projet de partenariat avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, et l'hypothèse d'une participation de la CAPEB au salon Rocalia qui permettrait aux Métiers de la Pierre d'avancer le projet de structuration de cette filière.

Ces points seront soumis à l'avis du Conseil d'administration de juillet. Le Conseil des Professions a, par ailleurs, fait un état des lieux des propositions formulées par la CAPEB dans le cadre du moratoire et de refondation de la filière REP décidés par le Gouvernement. Il est aussi revenu sur le contexte réglementaire qui a présidé à la mise au point du nouveau module de formation FEEBAT (cf. ci-dessous).

Après avoir débattu de l'opportunité de créer de nouvelles vidéos professionnelles avec la CCCA-BTP, ils ont pris connaissance et échangé autour d'un projet de parcours de rénovation. Enfin, les membres du Conseil des Professions ont évoqué les conséquences d'un récent arrêt de la Cour de cassation qui a estimé que l'obligation d'établir un PPSPS concernait l'ensemble des entreprises dont les travaux concourent à la réalisation

d'une opération de construction y compris les fournisseurs et prestataires divers d'un chantier. Pour autant, la DGT n'a pas encore diffusé de consignes officielles venant changer les règles qui s'appliquent à ce jour.

FORMATION

→ RÉNO PERF : UN NOUVEAU PARCOURS DE FORMATIONS PLUS COURT ET MIEUX CIBLÉ

À partir du 1er octobre 2025 prochain, FEEBAT proposera Réno Perf, un nouveau parcours de formation à la rénovation énergétique. Destiné à remplacer l'actuel module Rénove, Réno Perf répond aux nouvelles exigences du dispositif RGE et propose une offre adaptée aux besoins des artisans et petites entreprises du bâtiment. Il a été conçu, en effet, en collaboration avec les acteurs du secteur, notamment par les professionnels de la CAPEB. Il s'agit de formations plus courtes, plus ciblées et plus concrètes. Basé sur l'analyse des erreurs fréquemment constatées sur les chantiers, ce nouveau parcours vise à améliorer la qualité des travaux, à réduire les non-conformités et à mieux accompagner les professionnels dans la rénovation énergétique. Ce nouveau parcours se compose d'un test de positionnement permettant d'adapter la formation aux compétences de chacun, d'une formation transversale de 7 heures et de 9 formations spécifiques (entre une demi-journée et une journée chacune) selon les catégories de travaux, et enfin, d'une évaluation des acquis à la fin de la formation. Le dispositif qui sera proposé en octobre se veut accessible et flexible. Ainsi, les formations peuvent être suivies en présentiel ou à distance, avec des formats adaptés aux contraintes des artisans. Contrairement à l'ancien module, Réno Perf ne s'adresse pas uniquement aux candidats à la certification RGE. Il est également accessible à tous les professionnels souhaitant monter en compétences ou effectuer une remise à niveau, qu'ils soient titulaires du RGE ou non. Une transition progressive est prévue d'ici à octobre 2025. Ainsi, jusqu'au 30 septembre 2025, les formations Rénove continueront à être proposées. La nouvelle offre Réno Perf sera progressivement déployée au fur et à mesure de l'agrément des organismes de formation.

En savoir plus sur le site.

GOUVERNEMENT

→ TRANSPOSITION DE L'ANI SUR L'EMPLOI DES SÉNIORS

Le gouvernement avance sur un autre volet lié au vieillissement de la population : l'emploi des seniors. Le projet de loi visant à transposer les accords nationaux interprofessionnels signés l'an dernier a été présenté en Conseil des ministres le 7 mai. Il vise à améliorer le taux d'emploi des seniors en France, qui est inférieur à la moyenne européenne. Ses principales mesures sont la création d'un « CDI senior » pour les 60 ans et plus qui doit permettre à ces personnes de continuer à travailler jusqu'à atteindre une retraite à taux plein. Un contrat qui pourra être rompu dès que le salarié remplit les conditions pour une retraite à taux plein. Le projet de loi prévoit aussi une obligation de négociation des entreprises et branches professionnelles sur l'emploi des salariés expérimentés. Le Sénat doit examiner ce texte les 4 et 5 juin 2025. Le gouvernement envisage une entrée en vigueur des principales dispositions à partir de septembre 2025.

GOUVERNEMENT

→ UN SERVICE PUBLIC DÉDIÉ À L'AUTONOMIE

Le 24 avril 2025, la ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, Charlotte Parmentier-Lecocq, a officialisé la généralisation du Service public départemental de l'autonomie (SPDA), inscrit dans la loi « Bien vieillir et autonomie » votée en 2024. Ce service vise à faciliter les démarches des personnes âgées, en situation de handicap et de leurs aidants sur l'ensemble du territoire. Porté par les conseils départementaux en lien avec les Agences régionales de santé (ARS), le SPDA valorise les dynamiques locales et coopérations existantes. Il s'appuie sur divers acteurs comme les Maisons départementales pour les personnes en situation de handicap (MDPH), les Centres communaux d'action sociale (CCAS), et les Dispositifs d'appui à la coordination (DAC). Simplification, prise en considération de l'humain et adaptation individualisée des réponses devraient en résulter. Dans ce cadre, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) soutient les départements à travers des outils pratiques, des retours d'expérience et un appui financier.

LOBBYING

→ HANDICAP : PROPOSITION DE LOI VISANT À RENDRE OBLIGATOIRE L'ACCESSIBILITÉ DE TOUS LES LOGEMENTS NEUFS

Une proposition de loi visant à garantir une réelle accessibilité des logements pour les personnes en situation de handicap a été déposée à l'Assemblée nationale en mars dernier par la députée Anaïs Belouassa-Cherifi (LFI). Constatant que seuls 18 % des logements sont considérés comme accessibles et qu'à peine 6 % sont accessibles et adaptés, la députée dénonce une situation d'exclusion et de précarité vécue par plus de la moitié des personnes handicapées. Le texte, composé de sept articles, entend imposer l'accessibilité dans toutes les nouvelles constructions, fixer des objectifs chiffrés et progressifs pour les bailleurs sociaux et les Crous, renforcer les services publics de l'autonomie, créer un fonds départemental dédié, et élargir la prise en charge des travaux par l'Anah. L'initiative s'appuie sur la situation compliquée à laquelle font face nombre de personnes handicapées, avec des parcours résidentiels semés d'obstacles et une attente moyenne de 27 mois pour obtenir un logement adapté dans le parc social. La proposition a été renvoyée à la commission des affaires économiques mais aucune date n'a été annoncée pour son inscription à l'ordre du jour de la séance publique.

RÉSEAU

→ LES PREMIÈRES JOURNÉES DE LA CONSTRUCTION DE LA RÉUNION

Ce 16 mai, la CAPEB de La Réunion a organisé ses premières Journées Professionnelles de la Construction, accueillant tous les acteurs du secteur, entreprises, institutions, professeurs et étudiants, avec l'objectif d'échanger sur les défis et les innovations du BTP, au travers de démonstrations techniques et de stands d'exposition dont celui de la CAPEB qui présentait les labels Handibat et Silverbat. Dans le cadre de ces Journées, 4 visites étaient proposées et de nombreuses conférences et tables rondes. Ces dernières ont permis d'évoquer des sujets très divers tels que les outils innovants de France Travail pour mieux recruter au plus près des besoins, les enjeux et les solutions de l'assainissement écologique, la prévention vue comme un levier de performance de l'entreprise, les potentiels de l'impression 3D Béton, le financement de chantier, la gestion des déchets ou encore les matériaux alternatifs de la construction. Des ateliers pratiques ont proposé aux visiteurs de découvrir des techniques d'isolation des combles en ouate de cellulose, la réalité virtuelle, la gestion des projets de construction avec la maquette numérique, l'utilisation de drone, les techniques et avantages de la paille en toiture et aussi des peintures biosourcées. A noter que le Président des Métiers de la Peinture & Décoration, Sylvain Fornès, était en vacances au moment de l'organisation de ces journées et y a donc participé.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PARLEMENT

Jean-Christophe Repon a été auditionné au Sénat ce lundi au nom de l'U2P sur le projet de loi en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social. Sur le 1er volet, le Président a rappelé les dispositions que l'U2P avait négociées avec les partenaires sociaux en vue de mutualiser la prise en charge du coût des indemnités de licenciement pour inaptitude des salariés de plus de 55 ans. Sur le second volet, il a rappelé nos 5 revendications en faveur d'une représentation des organisations patronales juste et équilibrée afin que les organisations qui représentent au moins 50 % des entreprises employeuses puissent contribuer à l'avancée d'un dialogue social plus en proximité avec la réalité des TPE.

INITIATIVE FRANCE

Le Président de la CAPEB et le Président d'Initiative France ont fait ensemble le déplacement à Angers ce mardi pour la signature d'une convention départementale entre nos deux réseaux. Une occasion de souligner toute l'importance de notre partenariat national signé l'an dernier avec Initiative France à partir d'un exemple de synergie réussie : celui déployé en Anjou. **Tout savoir ici.**

PARITARISME

Jean-Christophe Repon participait mardi après-midi au nom de l'U2P au lancement de la négociation paritaire sur les transitions et reconversions professionnelles.

U2P

Le Conseil national de l'U2P avait lieu mercredi. Au programme figuraient notamment un projet de partenariat entre l'U2P et l'Union Nationale des Missions Locales, un retour sur la conférence de presse du 6 mai au cours de laquelle le Président Michel Picon a présenté les propositions de l'U2P pour refonder la société française sur le travail, et un point sur la mesure de la représentativité patronale et syndicale.

RENCONTRES BY CAPEB

Le Président de la CAPEB a signé jeudi matin une convention de partenariat avec France Silver Eco à l'occasion des Rencontres by CAPEB organisées autour de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. **En savoir plus sur ARTUR.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se tenait jeudi et vendredi. Il a fait un état des lieux des dossiers en cours sur le plan parlementaire et gouvernemental : proposition de loi fraudes, parcours VAE RGE, projet de loi simplifications, franchise de TVA, REP, statut du conjoint collaborateur. Il a validé le projet de convention entre la CAPEB et Départements de France. Le Conseil a par ailleurs examiné une proposition d'évolution des missions déléguées par le FAFCEA, fait un point sur les négociations sociales et paritaires (CPPNI, APNAB, convention France Travail). Les Rencontres des Métiers du bâtiment étaient évidemment à l'ordre du jour ainsi qu'un point sur les actions de communication prévues sur le 2ème semestre et sur le déploiement en cours d'outils de marketing. Enfin, une discussion sur le lancement de l'offre « La bonne réponse by CAPEB » devait conclure ce Conseil d'administration.

RÉSEAU

Le Président confédéral avait prévu de se rendre à Vannes ce vendredi soir pour l'inauguration des locaux de la CAPEB du Morbihan.

LOBBYING

→ PROPOSITION DE LOI DE LUTTE CONTRE LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES

La proposition de loi est arrivée en fin de parcours au Parlement. Elle a été adoptée avec une victoire pour la CAPEB. Ainsi, nous avons réussi à réduire le nombre maximal de rangs de sous-traitance pour les travaux aidés (MaPrimeRénov', Ma Prime Adapt', CEE, Eco-PTZ) qui ne pourra pas dépasser 2 et non pas 3 comme voté par les parlementaires initialement. Certes, nous ne sommes pas parvenus à interdire l'accès aux marchés aidés des gros faiseurs qui ne sont pas titulaires du RGE et qui font travailler des entreprises qui le sont, mais nous avons néanmoins réussi à introduire l'obligation, pour les entreprises qui facturent les travaux (donc les intermédiaires et GSB par exemple) de disposer elles-mêmes du RGE à compter de 2027. D'ici là, la vigilance est de mise quant à la définition de ce RGE et/ou de ses modalités d'accès pour ces sociétés intermédiaires. Le texte a été définitivement adopté par les députés le 14 mai et le 21 au Sénat. **Lire ici notre communiqué de presse.**

CAPEB L'Artisanat du Bâtiment
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur www.capeb.fr qui vous permettra d'accéder à ARTUR

Crédit photo : © CAPEB / © 2025 iStockphoto LP.

La Lettre de la CAPEB

LA LETTRE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE DU RÉSEAU

N° 1259
23 mai 2025

L'ACTUALITÉ

LA CNFA RÉUNIE SOUS LA DIRECTION DE SA NOUVELLE PRÉSIDENTE

Ces 20 et 21 mai, toutes les responsables des CDFA étaient réunies à la CAPEB nationale dans le cadre de la CNFA annuelle, sous la présidence de Véronique David.

Lors de la dernière Assemblée générale, Cécile Beaudonnat a passé la main à Véronique David qui préside désormais la Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat.

La Commission tenait sa réunion annuelle cette semaine dans les locaux de la CAPEB nationale. Elle s'est ouverte par le discours de la présidente qui a insisté sur sa détermination à faire entendre la voix des femmes artisanes, à valoriser leur savoir-faire, à défendre leur place, leur rôle, leur légitimité dans les entreprises, dans les métiers et la CAPEB. « Nous devons nous donner les moyens d'agir concrètement » a-t-elle déclaré, « C'est pourquoi je veux que ce mandat s'appuie sur des objectifs clairs, concrets, atteignables ». Véronique David a précisé qu'elle souhaitait ainsi créer des outils utiles pour les femmes dans leur quotidien, organiser des moments forts à tous les échelons du Réseau, et communiquer davantage. La nouvelle Présidente s'est montrée soucieuse de travailler étroitement avec les autres commissions nationales.

« Plus fortes ensemble, ce n'est pas seulement un slogan. C'est notre réalité. C'est notre moteur ».

COMMENT INTERAGIR AVEC LES ÉLUS LOCAUX

Avec Nathalie Bergère, elle a ensuite proposé aux 67 participantes d'aborder la question de l'interaction avec les élus locaux et de la manière de bien s'y prendre. Le Directeur des Affaires publiques est intervenu pour préciser le rôle des responsables de CDFA auprès des élus locaux, l'importance de nouer des contacts avec ces élus et de les nourrir dans le cadre des missions de la commission, la création d'une cartographie des interlocuteurs et d'une feuille de route syndicale venant concrétiser ces principes.

LA FÉMINISATION DES MÉTIERS

Les participantes ont ensuite travaillé sur la féminisation des métiers dans les TPE du Bâtiment. L'objectif de cette séquence était de sensibiliser largement aux enjeux de cette féminisation et de partager des témoignages de femmes qui ont réussi dans des métiers qui ont la réputation d'être masculins, et des initiatives et bonnes pratiques déployées pour encourager la mixité. La conseillère Virginie Chevallier a fait observer l'évolution de la représentation des femmes dans les métiers de l'artisanat du bâtiment et invité à encourager les dirigeantes et salariées du secteur à témoigner et à valoriser leur parcours de réussite.
Enfin, les participantes sont revenues sur l'impact de la mécanisation et des nouvelles technologies sur le développement de la féminisation des métiers.

LE STATUT DU CONJOINT COLLABORATEUR

Bien entendu, les travaux de la CNFA ont également porté sur le statut du conjoint collaborateur.
Nathalie Bergère et Véronique David sont revenues sur l'action menée par le Réseau de la CAPEB à l'occasion de la journée des droits des femmes pour défendre ce statut et sur l'entretien que le directeur de cabinet de la ministre du travail a accordé à la 1ère vice-présidente de la CAPEB à ce sujet.

La Présidente de la CNFA a accueilli le Secrétaire général du CPSTI, Olivier Maillebuau, pour évoquer l'évolution du statut et l'impact de la réforme en cours. Il a été rappelé à cette occasion que l'action menée par la CAPEB en mars n'était pas isolée et qu'elle avait vocation à se poursuivre jusqu'à l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale qui nous donnera l'occasion de présenter à nouveau nos propositions alternatives à la disparition de ce statut.

MIEUX GÉRER LE STRESS

Le lendemain, la CNFA s'est ouverte par un atelier collectif sur l'hypnose, envisagé comme outil pour mieux gérer le stress et les émotions au travail. Chaque année, en effet, le baromètre ArtiSanté – dont l'édition 2025 ne devrait plus tarder – met en évidence la fatigue et le stress des dirigeants d'entreprise et les conjoints qui travaillent dans l'entreprise n'y échappent pas. Tout ce qui peut permettre de les aider à trouver un meilleur équilibre doit être pris en considération ! Un dossier porté par Christelle Delouche et qui a été animé par Sarah Guerlais.

SE PRÉMUNIR CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

Les échanges ont ensuite porté sur les nouvelles formes de cybercriminalité et leurs impacts sur les TPE. Il s'agissait de comprendre les différentes formes de cybercriminalité et de présenter les solutions accessibles pour s'en prémunir ainsi que les partenariats avec des experts en sécurité. Pour évoquer cette question très problématique et qui doit entrer dans la stratégie globale des entreprises, Corinne Chiocca Chargée de prévention cybermenaces et Geneviève Hoffmann, avaient été invitées.

DES RETOURS D'EXPÉRIENCES

Cette année encore, la CNFA a fait place aux échanges de bonnes pratiques, mettant en valeur les actions prises au sein des CDFA. En l'occurrence, les CDFA des Alpes-Maritimes, du Loiret, du Pas-de-Calais et du Maine-et-Loire ont fait part de leurs initiatives.

LA DÉCOUVERTE DU FUTUR INTRANET DE LA CAPEB

Enfin, une présentation du futur intranet a été proposée aux participants, la refonte de l'outil actuel reposant sur la mise en place de parcours utilisateur avec la volonté de faciliter l'accès à l'information et de répondre aux besoins des utilisateurs, telle une représentante de CDFA par exemple.

LE MOT DE LA FIN

Véronique David a conclu sa première CNFA en tant que Présidente en remerciant chaleureusement les participantes et leur bonne humeur et en espérant qu'elles repartent avec plein d'envies dans leur département. Présentant une carte de France où chaque CDFA était représentée par une gommette étincelante, elle a aussi souhaité qu'il y ait encore plus de gommettes à l'avenir afin que chaque département soit doté d'une CDFA.
Pour conclure, elle a donné rendez-vous à toutes aux Rencontres des Métiers du Battiment à Clermont Ferrand pour un café débat le mercredi 25 juin après-midi, un nouveau temps fort d'échanges ! Bravo à Véronique et à toute l'équipe pour cette belle CNFA !

Les Rencontres des Métiers du bâtiment approchent.

Inscrivez-vous !

Attention, les frais d'inscription augmentent à partir du 4 juin. Nous vous invitons donc à effectuer vos inscriptions au plus vite ! Vous trouverez de nombreuses informations nouvelles sur le site dédié aux Rencontres : les vidéos des Présidents de Métiers, des articles sur les ateliers et conférences transverses, les animations dans l'exposition, etc....